

Vivonne



Une pause oxygène entre rivières et sentiers



20 ans



La lettre d'informations municipales | juillet 2015



Sommaire

Le mot du mairepage 2
Informations pratiquespage 3
Budget 2015pages 4 et 5
Vivonne, village étapepage 6
Zoom sur...page 7
Agenda et informations économiquespage 8

Permanences

DES ÉLUS EN MAIRIE AU 05 49 43 41 05

M. Maurice Rambliere, maire :sur rendez-vous
M. Jacky Quintard :sur rendez-vous
M^{me} Christèle Bouquet :sur rendez-vous
M. Jean Pierre Compagnon :sur rendez-vous
M^{me} Rose-Marie Bertaud :sur rendez-vous
M. François Terrien :sur rendez-vous
M^{me} Marie Laure Prouteau :sur rendez-vous
M. Eric Pasquet :sur rendez-vous
M^{me} Marielle Gargouil :sur rendez-vous

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE - Canton de Vivonne
Rose-Marie BERTAUD et Gilbert BEAUJANEAU, Conseillers Départementaux du Canton de Vivonne, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos demandes. N'hésitez pas à les contacter aux numéros ci-dessous :
Rose-Marie BERTAUD - 06 15 76 43 68
Gilbert BEAUJANEAU - 06 81 48 47 35
Mairie de Nieuil l'Espoir - 05 49 42 65 04

Pour joindre la mairie :

1, av. de Bordeaux, 86370 Vivonne - Tel : 05 49 43 41 05 - Fax : 05 49 43 34 87 - mail : vivonne@cg86.fr : Site internet : www.vivonne.fr
Ouverture : Du lundi au jeudi 8 h - 12 h /15 h-17 h 30, vendredi 8 h-12 h/15 h-16 h 30, samedi 9 h 30-11 h 30.



Édito

Le label Village Etape fête ses vingt ans.

Vivonne a obtenu ce label en 2003, renouvelé en 2008.

Le « Village Étape » :

- est une porte d'entrée touristique sur le territoire,
- est un nouvel élan économique pour le commerce.

C'est aussi un accueil de qualité dans les multiples commerces et services en plein cœur de notre village rural à la vie locale animée !

De nouveaux sentiers touristiques de randonnées viennent d'être aménagés afin d'offrir un regard sur le patrimoine du territoire de la commune à travers l'histoire des monuments, des quartiers et des espaces naturels.

Nous sollicitons de nouveau, cette année, le renouvellement de ce label qui est un chance complémentaire de développement économique et touristique qu'il ne faut pas négliger, dans le contexte économique actuel, où l'on relève des situations de plus en plus fragilisées dans la population.

Le budget de la commune a été voté en tenant compte de la baisse des dotations de l'état, de l'augmentation de notre participation aux divers fonds de solidarité, du coût des rythmes scolaires, auquel s'ajoute une raréfaction des subventions. Cette perte de financement nous contraint à différer certaines des actions que devrait engager la commune.

Toute l'équipe municipale est persuadée que le plus grand nombre d'entre vous comprendra cette nécessité à laquelle nous devons répondre tout au long de l'année 2015.

Pour garder à notre ville ses atouts et son attractivité, nous avons décidé de maintenir le montant des subventions accordées aux associations et aux écoles, tout en restant très vigilants sur l'aide apportée aux plus démunis.

Je voudrais profiter de cette occasion pour adresser toute ma reconnaissance aux élus et agents qui m'entourent ainsi qu'à toutes les personnes qui s'impliquent positivement dans la gestion de notre commune.

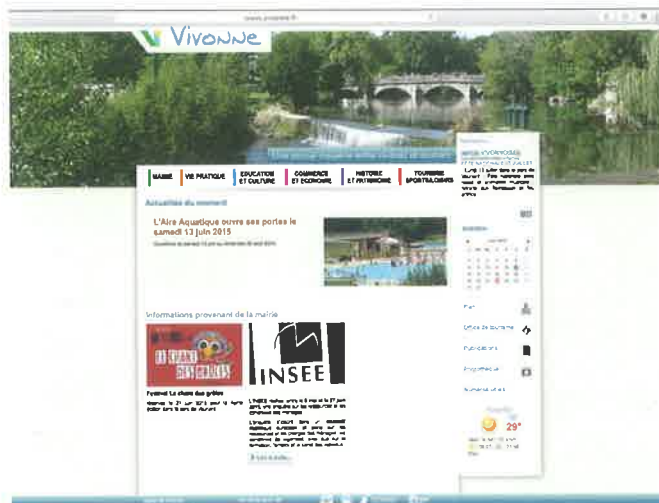
Bonnes vacances à tous et à toutes !

Votre Maire
Maurice RAMBLIERE

D'ICI QUELQUES SEMAINES VOUS POURREZ DÉCOUVRIR LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

www.vivonne.fr

Interactif et évolutif, cet outil de communication est le lien entre les élus, les services municipaux, les habitants et les visiteurs souhaitant découvrir les charmes de notre localité. Vous y trouverez nombre d'informations pratiques pour faciliter vos démarches administratives, participer à la vie associative et aux nombreuses manifestations qui se déroulent dans notre commune tout au long de l'année.



Informations pratiques



AIRE AQUATIQUE

Horaires d'ouverture du 1^{er} juillet au 30 août 2015

- Le lundi de 14 h à 19 h 30
- Du mardi au dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30 selon les conditions climatiques

MEDIATHEQUE

Horaires d'ouverture

- **mardi** : 9 h / 12 h - 15 h / 18 h 30
- **mercredi** : 14 h / 18 h 30
- **vendredi** : 15 h / 18 h 30
- **samedi** : 9 h 30 / 12 h 30

Le programme d'animations est disponible sur le site de la Mairie : www.vivonne.fr

CAMPING

Placé au cœur de la ville à 200 m de tous commerces, à proximité du Clain et du Palais, pour le bonheur des pêcheurs, il dispose de 75 emplacements. Classé 3 étoiles, gardiennage assuré de jour.

Ouverture du 14 mai au 30 septembre 2015

Horaires Bureau : 8 h à 12 h et de 18 à 21 h

Réservation au 05 49 43 25 95.

OFFICE DE TOURISME



Nouveau : Borne interactive à l'entrée de l'Office de Tourisme. N'hésitez pas à la consulter pour découvrir les manifestations à venir, les infos pratiques sur vos loisirs et vos sorties.

Site internet : www.tourisme-vivonne.fr



LA SAINT MICHEL FÊTE LA CITROUILLE !

Les 26 et 27 septembre

la fête de la Saint-Michel, animée par l'Association JAVA, se déroulera dans le parc de Vounant sur le thème de la citrouille.

- Organisation d'un concours de la plus grosse citrouille (apportez le fruit de votre culture et gagnez un week-end à Disney Land). Nombreux cadeaux. De multiples animations vous attendent.

N'hésitez pas à venir passer un agréable moment.

Brèves...

■ Qui êtes-vous ?

- Vous qui laissez votre chien faire ses besoins sur les pelouses du monument aux morts et dans les rues ?
- Vous qui déversez vos déchets de fonte sur le domaine public ?
- Vous qui, lorsque vous vous déplacez aux containers de récupération des verres et des journaux, laissez partie de vos encombrants près de ces containers ?

Pour le bien être de tous, renseignez-vous en mairie sur les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie, sur l'emplacement des sachets «toutounet »...

■ Numérotation des rues

Les rues des villages ont été nommées et numérotées. Pensez à poser les plaques qui vous ont été confiées, indispensables pour le facteur et l'intervention des secours.

■ Sécurité - Zones à 30

Dans tout le bourg de Vivonne, la vitesse est maintenant limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules, c'est-à-dire, les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraisons, les bus. Le parti pris d'avoir fait figurer cette prescription de limitation de vitesse sur le panneau rappelle cette exigence.

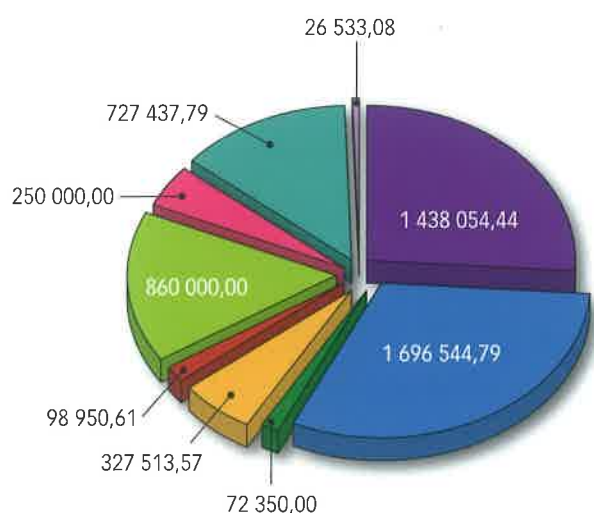
C'est en raison de cette faible vitesse des véhicules qu'une cohabitation dans de bonnes conditions de sécurité est possible entre les véhicules motorisés et les vélos sur la même chaussée. Elle permet également aux piétons de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piéton le plus proche.

■ Nouvelle paroisse Sainte Florence en poitou

VIVONNE a rejoint la nouvelle paroisse « Sainte-Florence en Poitou » qui réunit les deux anciens secteurs pastoraux, de Lusignan et de Vivonne. La nouvelle paroisse reprend les 13 anciennes paroisses et rassemble 10 communautés locales. Elle a été créée par le décret promulgué par Mgr Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers du 29 juin 2014. Cette paroisse de 17 500 habitants est placée sous la responsabilité d'un curé, le père Gérard Tourayne, en collaboration avec le père Rémi Rouillier nommé prêtre coopérateur.

Budget 2015 Commune de Vivonne

Vue d'ensemble par chapitre de **fonctionnement** en dépenses et recettes

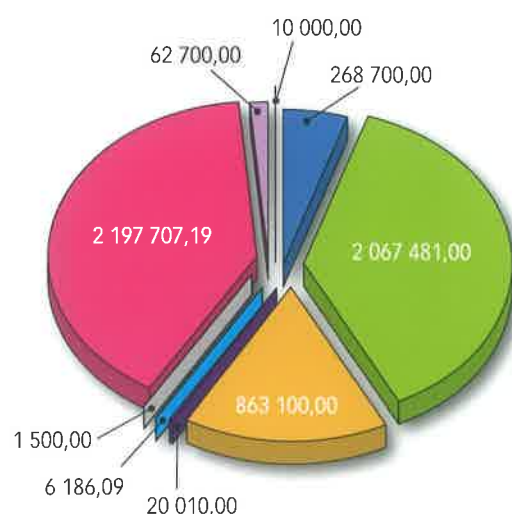


Dépenses de fonctionnement en euros

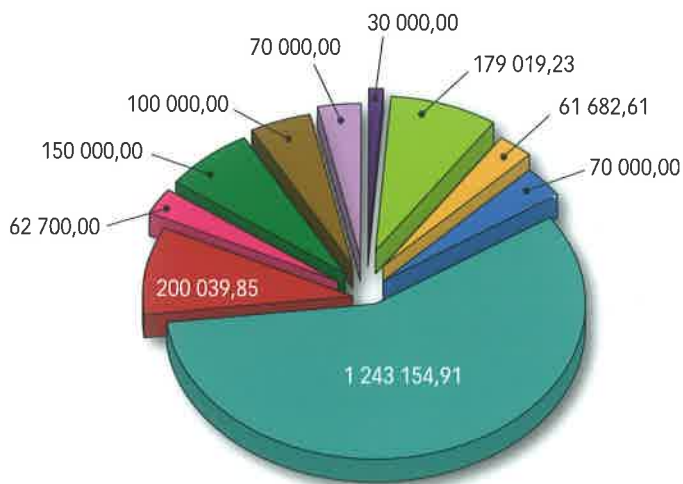
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 438 054,44 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 696 544,79 €
014	Atténuations de produits	72 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	327 513,57 €
66	Charges financières	98 950,61 €
67	Charges exceptionnelles	860 000,00 €
022	Dépenses imprévues	250 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	727 437,79 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 533,08 €
	TOTAL DEPENSES	5 497 384,28 €

Recettes de fonctionnement en euros

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	10 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	268 700,00 €
73	Impôts et taxes	2 067 481,00 €
74	Dotations, subventions et participations	863 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 010,00 €
76	Produits financiers	6 186,09 €
77	Produits exceptionnels	1 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 197 707,19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 700,00 €
	TOTAL RECETTES	5 497 384,28 €



Vue d'ensemble par chapitre de d'investissement en dépenses et recettes

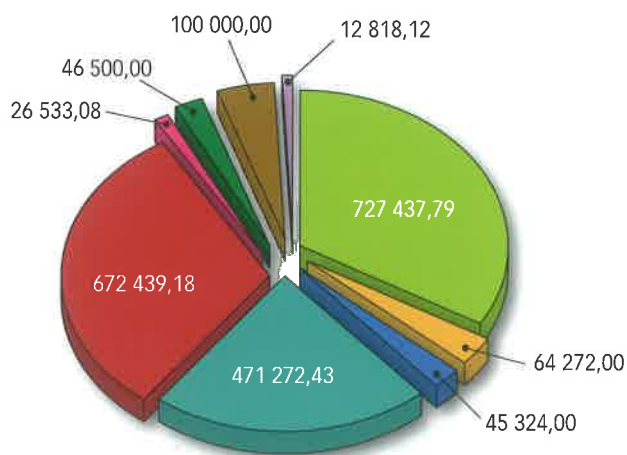


Dépenses d'investissement en euros

Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	30 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	179 019,23 €
20	Immobilisations incorporelles	61 682,61 €
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 243 154,91 €
23	Immobilisations en cours	200 039,85 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 700,00 €
8300	Aménagement centre bourg	150 000,00 €
100	Péril imminent rue de la brique	100 000,00 €
103	Villages étapes	70 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	2 166 596,60 €

Recettes d'investissement en euros

Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	727 437,79 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 272,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	45 324,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	471 272,43 €
001	Excédent d'investissement reporté	672 439,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 533,08 €
8300	Aménagement centre bourg	46 500,00 €
100	Péril imminent rue de la brique	100 000,00 €
103	Villages étapes	12 818,12 €
	TOTAL RECETTES	2 166 596,60 €



Vivonne, Village Etape



« UNE PAUSE OXYGÈNE ENTRE RIVIÈRES ET SENTIERS »



Attribué par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, VIVONNE a été la 13^{ème} commune labellisée en 2003. Aujourd'hui, le nombre de villages étapes est de 43.

Afin d'obtenir le label Village Etape, les communes doivent respecter certains critères :

- avoir une population inférieure à 5 000 habitants,
- être à 5 mn ou 5 km maximum d'une nationale ou d'une autoroute non concédée,
- proposer une véritable offre de services : restauration avec un nombre de couverts suffisants, hébergement hôtelier, commerces de types boulangerie, épicerie, boucherie, presse...

Mais aussi, la commune doit disposer d'équipements publics de qualité : places de stationnement, aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite, mise à disposition d'une aire de camping-car et de pique-nique. Elle doit être active dans l'embellissement de son cadre de vie : fleurissement, aménagement.

Depuis la labellisation en 2003, les investissements ont été effectués selon plusieurs axes :

- la signalétique (panneaux d'affichage électronique, totems),
- la réhabilitation et la mise en valeur des venelles,
- l'aménagement et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les différents sites touristiques et les toilettes publiques,
- Mise en place d'une aire de service de camping-cars,
- Aménagement d'aires de jeux et la création d'un city-park dans le parc de Vounant,
- Aménagement de l'entrée Nord de Vivonne,

Pour l'année 2015, année de renouvellement du label, les investissements vont porter sur la création de sentiers touristiques (un parcours côté plage et un parcours historique), la remise en état de la source Marot et l'installation de la borne interactive à l'Office de Tourisme.



Le label « Village Etape » contribue ainsi à un accueil de qualité du touriste et des usagers de la route en proposant les services, commerces et aménagements pour une pause agréable sur leur trajet. La municipalité remercie tous les acteurs économiques de leur participation à la charte « Village Étape ».

Pour fêter le 20^{ème} anniversaire des Villages Étape, une journée d'accueil, en partenariat avec Bison Futé, a été organisée dans l'ensemble des 43 villages labellisés le samedi 4 juillet 2015 sur le thème de la pause, de la sécurité routière et des services à l'usager.



Zoom sur ...

LES 100 PAS VIVONNOIS



A l'heure de son premier anniversaire notre association compte déjà plus de 50 adhérents qui participent chaque dimanche matin à partir de 9 h aux randonnées pédestres organisées dans le but de découvrir de façon conviviale les sentiers ainsi que le patrimoine naturel et culturel de notre commune.

Forte de son esprit créatif et ambitieux l'équipe dirigeante est déjà tournée vers 2016 et se structure pour organiser les « 24 Heures Vivonnoises » qui auront lieu les 14 et 15 mai 2016.

L'objectif de cette manifestation est de parcourir environ 100 Km par équipe de 8 personnes en traversant les communes de notre communauté de communes « Les Vallées du Clain ».

Ce projet veut rendre attractive notre association, fédérer nos adhérents autour d'un but commun et inscrire Les 100 Pas Vivonnais de façon durable dans la vie associative de notre commune.

Ce rendez-vous doit se pérenniser les années suivantes et devenir incontournable pour les randonneurs de notre région.

Courriel : lespasvivonnais@gmail.com

Site : www.les--pas-vivonnais.fr

RANDONNÉE OFFICE DE TOURISME

Au sein de l'Office de Tourisme, des randonnées sont organisées tous les jeudis matin. Le rendez-vous est donné à 9h au parking du square de la gare, une randonnée d'une durée de 2 heures est proposée à tous les participants, proposant des itinéraires variés des sentiers Vivonnais. L'activité proposée est gratuite.

Aussi, pour vous tous, vous trouverez à l'Office de Tourisme des parcours de sentiers de randonnée en vente pour découvrir la campagne Vivonnoise et les villages alentours. Les 4 sentiers importants sont les suivants : la boucle de Chassais, le sentier vers le château de la Planche, la boucle de Sais et le sentier vers le château de Cercigny.

N'hésitez pas à vous rendre à l'Office de Tourisme pour des informations complémentaires ou faire une visite sur le site de l'Office de Tourisme : www.tourisme-vivonne.fr



Groupe des élus d'opposition

Le budget 2015 a été voté lors du Conseil Municipal du 19 Mars dernier.

La baisse de la dotation de l'Etat est significative, mais chacun sait qu'elle résulte de la volonté de réduire les déficits publics creusés depuis de nombreuses années.

Même si ce budget est établi sur une situation financière saine, nous aurions apprécié que sa préparation fasse l'objet de discussions approfondies en commissions, ce qui n'a pas été le cas.

A l'augmentation des bases d'imposition, et des taux de la communauté de communes, s'ajoute une augmentation de la part communale des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Nous nous y sommes opposés, pour ne pas pénaliser davantage les Vivonnais en cette période difficile, mais nos quatre voix n'ont pas impacté la décision de l'équipe majoritaire.

On déplore également une nouvelle augmentation du coût de l'eau, qui s'ajoute à celle de 2013 et 2014 soit + 22 % sur deux ans.

Les efforts d'investissement de la commune portent essentiellement sur le chauffage de l'école primaire, avec le remplacement des deux chaudières, l'aménagement touristique dans le cadre du Village Etape, et la fin des travaux d'électrification, route de Marcay.

Malgré ces points importants, les projets 2015 restent très modestes au regard d'une commune de plus de 4000 habitants.

L'aménagement du centre bourg, la création d'une salle multisports et la mise en accessibilité constituent les programmes d'investissements du mandat définis par la majorité et présentés dans le Débat d'Orientation Budgétaire.

Il conviendra de s'engager rapidement dans ces projets.

Notre équipe souhaite constituer une force de proposition et participer à l'élaboration de ces équipements, pour le bien collectif.

Nous vous souhaitons un très bel été 2015.

Pour nous contacter : vivonnais-partageons@outlook.fr

M. Bernard BARBOTIN, MME Marie-Annick PALAU,

M. Thierry TOULISSE, MME Karine CHARBONNIER.



